RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2023 – 381 DU 26 JUILLET 2023 portant nomination de madame **Sinatou SAKA** en qualité de membre représentant l'État au sein du Conseil d'administration de la Société commune d'Audiovisuel.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT.

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu l'Acte uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) relatif au droit des sociétés commerciales et groupement d'intérêt économique ;
- vu la loi n° 2014-22 du 30 septembre 2014 relative à la radiodiffusion numérique en République du Bénin ;
- vu la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu le décret n° 2023-297 du 06 juin 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu le décret n° 2021-308 du 09 juin 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Numérique et de la Digitalisation ;
- vu le décret n° 2022-609 du 02 novembre 2022 portant nomination des membres représentant l'État au sein du Conseil d'administration de la Société commune d'Audiovisuel;
- vu le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances;
- sur proposition du Ministre du Numérique et de la Digitalisation,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 juillet 2023,

DÉCRÈTE

Article premier

Madame Sinatou SAKA est nommée pour représenter l'Etat au sein du Conseil d'administration de la Société commune d'Audiovisuel au titre de représentant du



Ministère de l'Economie et des Finances, en remplacement de monsieur Eric Georges YETONGNON.

Article 2

Madame Sinatou SAKA poursuit le mandat en cours pour le reste de sa durée.

Article 3

Le Ministre du Numérique et de la Digitalisation et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement, Fait à Cotonou, le 26 juillet 2023

Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie et des Finances,

Romuald WADAGNI Ministre d'État Le Ministre du Numérique et de la Digitalisation,

Aurelie I. ADAM SOULE ZOUMAROU

AMPLIATIONS: PR 6 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – C.COM 2 – CES 2 – HAAC 2 – HCJ 2 – MEF 2 – MND 2 – AUTRES MINISTÈRES 21 – SGG 4 – INTERESSÉE 1 – JORB 1.